

## LE MOULIN DE LA MOULEYRETTE



Cognac, août/septembre 2017

Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis du Moulin de la Mouleyrette,

Vous trouverez ci-après le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire de notre association qui s'est tenue le vendredi 11 août à 17 heures, salle de réunion communale.

Bien entendu nous restons à l'écoute de vos observations, et à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Encore un grand merci à tous et à bientôt !

---

### **Assemblée générale ordinaire du vendredi 11 août 2017 à 17 heures.**

---

Par les soins du Conseil d'Administration (Bureau) les membres de l'association ont été invités en temps utile à participer à cette assemblée générale 2017

La séance est ouverte à 17 heures 10, par Jean-Louis DESVIGNES, Président.

**Pour le bureau sont présents :**

Mesdames Hélène AUBEL, Claudine BONNEFILLE, Anne CAILLE, Annie TERNISIEN, Mireille VIALA, et Messieurs Jean-Marie CAILLE, Jean-Louis DESVIGNES. Jean TROUCHAUD

**Excusés :** Paulette FERRIER, Raymond DE ROBERT, Laurent VIALA.

Monsieur Rémy MENVIEL, Maire de Cognac et Madame Marise FOUANT, 1ère adjointe au Maire et membre de l'association, participent à notre assemblée.

Au total 16 personnes sont présentes et 16 représentées par les pouvoirs qu'elles ont fait parvenir à l'assemblée. Les adhésions sont à ce jour au nombre de 67. Le quorum n'est pas tout à fait atteint mais c'est une disposition qui n'est pas requise par les statuts donc l'assemblée peut valablement délibérer. Jean-Louis Desvignes préside l'assemblée. Il remercie les personnes présentes et toutes celles représentées qui, par leurs adhésions et les pouvoirs qu'elles nous adressent, soutiennent notre réalisation et participent à la vie de notre association.

Le président tient à revenir d'abord sur le compte rendu de l'AGO 2016. En post-scriptum, nous annonçons le décès de M. André Viala qui avait reconstruit la totalité du mécanisme du moulin en 2002. Nous avons indiqué à tort que la rencontre a eu lieu par l'intermédiaire d'Anne et Jean-Marie Caille. C'est en fait Claudine et Jacques Bonnefille qui ont établi le premier contact. En ce début d'assemblée nos pensées vont donc tout naturellement à la fois vers Monsieur Viala et vers Jacques Bonnefille qui ont joué un rôle de premier plan dans notre travail de restauration.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour indiqué sur la convocation et présente le rapport moral et d'activité ainsi que les perspectives.

## Rapport moral, d'activité et perspectives

On peut d'abord noter que l'appel à propositions sur l'avenir du moulin et de l'association qui a été fait sur le compte rendu de la dernière AGO et renouvelé dans la lettre de juin n'a pas eu de réponse. Les questions restent donc posées. Nous y reviendrons par la suite.

La désormais traditionnelle journée de débroussaillage et de nettoyage autour du moulin à l'initiative de Laurent Viala et de l'association « Lou Gagnous », n'a pas pu avoir lieu à la date prévue pour cause de mauvais temps. Elle a été reportée et ces travaux d'entretien ont pu être terminés pour le 14 juillet. Soulignons à cette occasion la nécessité absolue de nettoyer chaque printemps pour lutter contre l'invasion végétale, en particulier celle du lierre qui s'attaque aux murs.

Les panneaux de signalisation offerts par M. Cazalet ont été mis en place. La pose a été assurée pour un montant de 696 €. Ces panneaux qui permettent le cheminement jusqu'au moulin à partir de la route de St Hippolyte seront photographiés pour figurer sur le site Internet. Deux panneaux descriptifs du fonctionnement ont également été offerts par M. Cazalet, ils ont été installés à l'intérieur du moulin.

L'étanchéité du bassin reste globalement satisfaisante. Cependant quelques fuites persistantes sont visibles à l'extérieur, dans le mur à gauche du moulin. Elles gênent un peu l'accès à l'escalier qui mène au bassin. D'autre part il est temps d'envisager de vider le bassin et d'effectuer un curage pour éviter l'ensablement. Ce sera l'occasion d'étudier la cause de cette fuite. Des devis ont été demandés mais les entreprises demandent que le bassin soit vide pour pouvoir estimer la quantité de limon à enlever.

La vidange permettra de faire tourner le moulin et pourra être judicieusement couplée avec la fabrication de farine. Deux sacs de blé ont été achetés à cet effet et sont prêts à être moulus. Des essais ont eu lieu avec Francis Fayet, ils ont permis de constater que la vanne d'entrée dans le moulin était bloquée. Elle a finalement pu être débloquée cette semaine et rendez-vous est pris pour ce lundi 14 août après-midi pour une séance de mouture. Il faudra renouveler l'opération lors de la journée du patrimoine avec invitation d'un journaliste.

A noter que pour peser grain et farine, une bascule a été donnée par Françoise et Gérard Bernier. Nous les en remercions vivement.

Les visites du moulin ont concerné une centaine de personnes. Il y a eu beaucoup de visites gratuites. L'ensemble a rapporté 26 €. Les visites seront plus attractives lorsque nous proposerons de faire de la farine en temps réel.

Le site Internet n'a pas été modifié depuis la fin des travaux. Il donne accès à quelques petits films vidéo datant de 1999. Nous pourrions l'actualiser.

Les rendez-vous de l'été: Le samedi matin: sur le marché de Cognac, stand avec présentation des travaux de restauration, adhésions et visite du moulin à 10 heures 30.

La journée du 14 juillet, avec son traditionnel casse-croûte offert sur place par les chasseurs à la fin de leur ballade a été un succès, merci à tous !

En septembre: comme chaque année, participation aux journées du patrimoine (16 et 17 septembre) avec cette année le projet de faire tourner le moulin et de moudre du grain

Les deux classeurs des photos de la restauration par Jacques Bonnefille, ont été transférés sur CD par Jean-Pierre Boucharin que nous remercions chaleureusement. C'est un superbe travail qui retrace avec beaucoup de précision et de sensibilité les différentes étapes de la remise en état de notre moulin.

Cet ensemble peut être recopié à la demande sur une clé USB avec le film de notre restauration ainsi que celui de la restauration du moulin de La Rouquette de M. André Viala. Une clé de capacité supérieure à 8 GB est nécessaire.

Les cartes postales sont toujours disponibles.

## Remerciements

Le président renouvelle ses remerciements à tous les intervenants qui contribuent au succès de notre aventure, et notamment à toute l'équipe de la municipalité de Cognac.

Il adresse également, comme chaque année, tous ses remerciements :

-à tous ceux qui ont permis au projet de se concrétiser : Conseil Départemental, Région Languedoc Roussillon, Parc National des Cévennes, société Saint-Gobain, Fondation RTE.

-à Jean-Marie et Anne Caille, Laurence Caille et Eric Kiennemann pour la maintenance du site Internet.

-et bien sûr à tous les membres de notre association qui marquent, sans défaillance chaque année, par leurs nombreuses adhésions leurs encouragements et leur soutien, sans oublier les membres de l'association Lou Gagnous pour leur aide annuelle à l'entretien du site,

-enfin aux membres de notre bureau qui participent tous d'une manière ou d'une autre à cette bonne marche de notre association.

**De plus cette année, l'association remercie particulièrement M. Jean Cazalet pour la signalétique ainsi que Françoise et Gérard Bernier pour le don de la bascule.**

Les discussions sur les différentes questions évoquées seront relatées dans les questions diverses. On passe au vote. **Le rapport moral du Président est soumis aux voix et adopté à l'unanimité.**

## Rapport financier

Il est présenté par Hélène Aubel, trésorière :

- Dépenses (2016/2017) : taxe de tenue de compte La Poste : 25,70 euros, papeterie timbres, assurance RC de l'association par l'intermédiaire de la FFAM : 283, 50 euros ; dernier remboursement emprunt : 1 800, 00 euros.

- Recettes (2016) : adhésions et petits dons : 2615, 00 euros, cartes postales, visites payantes : total de 138, 47 euros,

- Avoirs (au 29/7/2017) :

○ 706, 56 euros sur le compte courant

○ 13 499, 64 euros sur le livret A.

Les comptes sont donnés ici de manière succincte mais ils sont disponibles en détail.

Monsieur Trouchaud fait remarquer que la présentation des comptes n'est pas conforme à la législation des associations. En particulier il est nécessaire de distinguer le rapport financier et le compte d'exploitation. Après quelques échanges, il est prévu sur ce sujet une séance de travail réunissant Hélène Aubel (trésorière), Annie Ternisien (trésorière adjointe), Jean-Louis Desvignes (président) et Jean Trouchaud (membre du CA) pour résoudre cette difficulté.

Arrive ensuite l'approbation des comptes, affectation du résultat : report à nouveau, quitus et le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée.

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité.** De vifs remerciements sont adressés à la trésorière.

Rappel : comme chaque année ce sont les **adhésions** qui permettent d'assurer tous nos engagements : **elles sont donc très importantes pour nous, merci à tous !**

**(Travaux réalisés depuis la date de l'AGO : curage complet du bassin au mois d'octobre, par l'entreprise ARTISUD, pour la somme de 2 400, 00 euros TTC).**

**Composition du conseil d'administration :**

Cette année sont renouvelables (élus en 2014) :

Hélène AUBEL, Anne CAILLE, Jean-Louis DESVIGNES, Monique GRAS, Annie TERNISIEN, Jean TROUCHAUD.

Leur renouvellement est soumis à l'assemblée : **ils sont réélus à l'unanimité.**

Voici donc la composition du bureau actualisée, pour 2017/2018 :

Le bureau est composé comme suit (précisions en page 6):

- Président : Jean-Louis DESVIGNES, réélu en 2017, renouvelable en 2020
- Vice- Présidente : Claudine BONNEFILLE, réélue en 2015, renouvelable en 2018
- Secrétaire : Mireille VIALA, réélue en 2016, renouvelable en 2019
- Secrétaire adjoint : Anne CAILLE, réélue en 2017, renouvelable en 2020
- Trésorière : Hélène AUBEL, réélue en 2017, renouvelable en 2020
- Trésorière adjointe : Annie TERNISIEN, réélue en 2017 renouvelable en 2020
- Membres du bureau :

Jean-Marie CAILLE réélu en 2016 renouvelable en 2019

Paulette FERRIER, réélue en 2016, renouvelable en 2019

Jean TROUCHAUD, réélu en 2017, renouvelable en 2020

Monique GRAS, élue en 2017, renouvelable en 2020

Laurent VIALA, élu en 2015, renouvelable en 2018

NB : sans nouvelles de Gérard Cabié, le bureau n'a pas pu confirmer sa participation au conseil d'administration,  
Remerciements à tous.

### **Questions diverses/réponses, remarques et suggestions, projets, perspectives**

Cotisations: en l'absence de gros projets d'investissement, la cotisation est maintenue à 10 euros.

Tarif des visites: il est maintenu à 2 euros par personne et 1,50 euro par personne pour un groupe de 10 ou plus.

Géocache: Deux visites ont été enregistrées l'an dernier (9 janvier et 7 avril) dont l'une avec ce commentaire: *Ce moulin rêveur que nous n'aurions jamais trouvé sans notre passe-temps...*

[https://www.geocaching.com/geocache/GC5AGVX\\_moulin-de-la-mouleyrette](https://www.geocaching.com/geocache/GC5AGVX_moulin-de-la-mouleyrette)

Entretien:

Comme les années précédentes, la municipalité prendra en charge les petits travaux de débroussaillage qui peuvent être inclus dans la mission de chantiers d'insertion.

Les gros travaux (élagage des arbres, maçonnerie, ...) resteront à la charge de l'association.

Convention avec la commune:

Une convention en 2 volets entre la commune de Cognac et notre association a été signée en 2005. Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de 12 ans. Elle est donc arrivée à échéance le 31 décembre 2016 et doit être révisée. En attendant M ; le maire propose une tacite reconduction en considérant caduque l'article 2 du volet « mise à disposition du moulin » qui concerne le loyer (indemnité d'occupation annuelle) de 1800 euros.

L'avenir du moulin :

C'est une question récurrente depuis quelques années. Une étape importante vient d'être franchie avec la fin du remboursement des emprunts municipaux. L'association a rempli une grande partie de sa mission.

Maintenant comment faire valoir au mieux ce petit patrimoine bâti pour entretenir la mémoire d'un savoir-faire ancestral et de la vie rurale liée à l'activité de ce moulin ?

La disponibilité des guides bénévoles pour répondre aux demandes de visites n'augmente pas. Marise Fouant rappelle qu'il a été prévu une réunion entre toutes les associations de la commune pour poser ainsi la question à un public le plus large possible. C'est une bonne initiative que notre association pourra prendre.

Nous imaginons aussi volontiers que l'animation des lieux puisse être assurée en collaboration avec la communauté de communes du Piémont Cévenol qui possède la compétence touristique. Monsieur le maire qui représente Cognac auprès de cette institution posera la question mais émet des réserves sur la

faisabilité d'une telle coopération. Il pense que la communauté de communes peut financer des travaux (restauration ou équipement) mais plus difficilement du fonctionnement. Il cite à cet égard l'exemple de la restauration récente du pont de Nivoulède.

Jean Trouchaud propose de faire une enquête sur ce qui se passe au plan national concernant des associations analogues à la nôtre, avec l'intermédiaire de Mme Bouchard qui est notre interlocutrice à la FFAM.

Les échanges entre tous les participants à cette AGO ont été très constructifs. Différentes pistes se précisent. Alors évidemment **vous êtes tous invités** à vous joindre à la réflexion collective en nous communiquant vos idées, propositions et éventuellement les engagements que vous êtes prêts à prendre. Ceux qui le souhaitent seront les bienvenus pour intégrer le « bureau » de l'association.

#### **RAPPELS:**

**Concernant la diffusion de nos comptes rendus AGO et autres informations**, nos adhérents (et aussi nos futurs adhérents) qui disposent d'une **adresse électronique** peuvent nous la faire connaître par tous moyens à leur convenance (un petit mot sur la messagerie de l'association, ou celle du président: [jldesvignes@orange.fr](mailto:jldesvignes@orange.fr).

Ils pourront ainsi recevoir nos communications de manière plus rapide. Bien entendu pour les autres une distribution « papier » sera toujours faite.

**Concernant les visites** : elles sont proposées l'été le samedi à 10h30 à partir de marché de Cognac. En dehors de ces créneaux, elles se font sur rendez-vous. Contacts :

- **Mairie de Cognac (heures ouvrables) : 04 66 85 27 88**
- **Café de Cognac : 04 66 85 28 84**
- **Mireille Viala : 09 67 06 38 58.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, le président remercie à nouveau tous les participants et ceux qui soutiennent l'association. La séance est levée à 17h40.

#### **Post scriptum :**

**Géocache** : elle a été visitée le 16 août 2017 avec le commentaire suivant: *beau petit moulin*. Au total elle a été visitée 15 fois depuis sa création.

**Le moulin a tourné !** Comme prévu le 14 août le moulin a été mis en route en présence d'une vingtaine de personnes. Ce fut un beau moment d'animation, un véritable événement. Ce fut aussi l'occasion de s'apercevoir qu'un joint en tissu s'était desséché au niveau du boîtier ce qui fait que beaucoup de grain est passé directement dans la rivière sans être moulu.

Néanmoins 2 seaux de farine ont pu être obtenus. Une fois le joint réparé, le moulin pourra donc tourner convenablement. C'est l'objectif pour les journées du patrimoine.

Travaux depuis l'AGO : Curage du bassin (voir ci-dessus), joint du boîtier en cours.

Nous ne renonçons pas à l'organisation d'une réunion générale, y compris en partie téléphoniquement, pour discuter de l'avenir du moulin et collecter toutes les propositions qui seront faites ; mais nous n'avons pas pu trouver jusqu'à présent une date qui convienne au plus grand nombre. Comme convenu vous serez tous informés et invités à y participer.

## Association « LE MOULIN DE LA MOULEYRETTE »



### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (BUREAU) Août 2017

- Président : Jean-Louis DESVIGNES, réélu en 2017, renouvelable en 2020  
La Gurailler, cidex 2150, 30460 COGNAC
- Vice- Présidente : Claudine BONNEFILLE, réélue en 2015 renouvelable en 2018  
255, Chemin de la Gardie, 30340 ST JULIEN LES ROSIERS
- Secrétaire : Mireille VIALA, réélue en 2016, renouvelable en 2019  
L'Hoste, 30460 COGNAC
- Secrétaire adjointe : Anne CAILLE, réélue en 2017, renouvelable en 2020  
210, Rue Jean de Bologne, 59500 DOUAI
- Trésorière : Hélène AUBEL, réélue en 2017, renouvelable en 2020  
Lascamps, 30460 COGNAC
- Trésorière adjointe : Annie TERNISIEN, réélue en 2017, renouvelable en 2020  
Le Quairoux, route de Sumène, 30460 Cognac
- Membres du bureau :
  - Jean-Marie CAILLE réélu en 2016 renouvelable en 2019
  - Paulette FERRIER, réélue en 2016, renouvelable en 2019
  - Monique GRAS, réélue en 2017, renouvelable en 2020
  - Jean TROUCHAUD, réélu en 2017, renouvelable en 2020
  - Laurent VIALA, réélu en 2015, renouvelable en 2018.